

# Diplôme de Formation générale en sciences médicales 2 (DFGSM2)

**UFR/Institut :**  
UPEC – UFR de Médecine

**Type de diplôme :**  
Diplôme d'Etat en Médecine

**Prerequisites for enrolment :**  
Bac + 1

**Niveau de diplôme :**  
Bac + 2

**City :**  
Créteil – Campus Henri Mondor

**Length of studies :**  
1 an

**Accessible as :**  
Initial Training,  
Employee training

**Scolarité :**  
Faculté de médecine – Université Paris-Est Créteil (UPEC)  
Département des études médicales – rdc – Bureau 101  
Cécilia Témuni  
8 rue du Général Sarrail – 94010 Créteil Cedex  
Tél : 01 49 81 35 08  
Mail : dfgsm2@u-pec.fr

## Présentation de la formation

Les objectifs et modalités du DFGSM sont règlementés par l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales. Voici les principales informations concernant cette réforme du DFGSM.

Ce premier cycle dure trois ans et mène au Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM). Il comporte la PACES, le DFGSM2 et le DFGSM3.

Le DFGSM délivre un grade licence et permet de valider 180 crédits européens (ECTS).

> Arrêté du 22 mars 2011

## Capacité d'accueil

180

## Targeted skill(s)

Les enseignements du DFGSM doivent permettre à l'étudiant :  
– L'acquisition des connaissances scientifiques de base (biologie, certains aspects des sciences exactes et des sciences humaines et sociales) indispensables à l'exercice des métiers médicaux.  
– L'approche fondamentale de l'homme sain et malade : la sémiologie.

Parmi les enseignements organisés, figurent également : un enseignement de langues vivantes étrangères, une formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1, un apprentissage de la maîtrise des outils informatiques et une initiation à la recherche dans le champ de la santé.

## Further studies

L'arrêté prévoit l'élaboration progressive du projet de formation des étudiants, et donc la possibilité de se réorienter par le biais de passerelles, notamment vers d'autres licences, qu'elles concernent ou non la santé. Ceci découlant de la mise en place du système LMD dans nos études.

## Career Opportunities

Les métiers de la santé sont nombreux et variés de même que les pratiques professionnelles : médecine générale, médecine spécialisée, recherche, industrie, métiers de la communication (journalisme), etc.

## Environnement de recherche

La formation comprend, outre un tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies ou libres, définies à l'article 7 et figurant en annexe du présent arrêté. Elles peuvent permettre un approfondissement des connaissances acquises dans le cadre du tronc commun. Elles peuvent également correspondre à une

initiation à la recherche à travers des parcours de masters. Elles peuvent enfin concerner des disciplines non strictement médicales. Elles permettent ainsi aux étudiants d'acquérir des spécificités et de s'engager éventuellement dans des doubles cursus qu'ils pourront développer au cours de leur formation de niveau master.

## Organisation de la formation

Semestre 3 = 30 ECTS

UE obligatoires :

- UE Tissu sanguin et systèmes immunitaires – bases générales – 3 ECTS
- UE Biopathologie tissulaire Partie I – Imagerie – 2 ECTS
- UE C21 / Méthodologie recherche documentaire – 2 ECTS
- UE Appareil cardio vasculaire – 6 ECTS
- UE Appareil digestif – 6 ECTS
- UE Appareil respiratoire – 6 ECTS
- UE Sémiologie générale – 2 ECTS
- UE Langue étrangère : Anglais
- UE Séminaire SAMU

UE libres mais obligatoires à choix = 3 ECTS

- 1 UE libre (se référer aux enseignements du Master Santé et biologie santé)

Semestre 4 = 30 ECTS

UE obligatoires :

- UE Bases moléculaires et cellulaires des pathologies – 3 ECTS
- UE Biopathologie tissulaire Partie II – Anapathologie – 3 ECTS
- UE Nutrition – 5 ECTS
- UE Rein et voies urinaires – appareil génital masculin – 5 ECTS
- UE Hormonologie – reproduction – 5 ECTS
- UE Langue étrangère : Anglais – 3 ECTS
- UE Stage pratique de sémiologie médicale (10 semaines) – 3 ECTS

UE Enseignements complémentaires ou UE libres = 3 ECTS

- 1 UE libre (se référer aux enseignements du Master Santé et biologie santé)
- ou UE Initiation à la pédagogie pour le tutorat des étudiants de PACES

## Stage / Alternance

-Stage infirmier avant le début de l'année universitaire (juillet ou août) : initiation pratique à des gestes techniques, diagnostiques et d'hygiène assurés par les cadres supérieurs de soins et cadres de soins des structures internes de pôles ou des pôles en lien avec la Direction des Soins Infirmiers de l'hôpital.

-Stage de sémiologie: visant à initier à l'étude des signes des maladies. Il débute en mars et est encadré par un chef de clinique jusqu'à début juin (2 fois 5 semaines à raison de 5 demi-journées par semaine).

-Stage SAMU: une journée. Validation par la présence et la réalisation de gestes techniques.

-Stage en laboratoire: une matinée dans le Département de Pathologie, Pôle de Biologie-Pathologie, Hôpital Universitaire Henri Mondor.

> Charte des stages et gardes

## Test

La validation des unités d'enseignement (UE) s'obtient par une note finale supérieure ou égale à 10. Il n'y a pas de note éliminatoire au niveau de chaque épreuve.

> Les modalités de contrôle de connaissances

## Calendrier pédagogique

- Rentrée : lundi 9 septembre 2019 à 9h

- Cours du 1er semestre : mi-septembre à février

- Cours du 2nd semestre : février à mai

- Stages : 10 semaines (mi-mars / fin mai)

> Calendrier universitaire 2018-2019

## Modalités d'admission en formation initiale

- 1) Etre classé(e) en "rang utile" au concours de première année.
- 2) Ou par admission directe par le biais de la passerelle.

## Candidature

Admission directe définie par l'arrêté du 24 mars 2017 relatif aux modalités d'admission directe en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme.

> Etudes médicales : Passerelles – Admission directe

## Director of studies

Responsable : Françoise BOTTEREL

